

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 10 juin 2021

TABLE DES MATIÈRES

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

M. McKee

L'hon. M. Flemming

M. McKee

L'hon. M. Flemming

M. McKee

L'hon. M. Flemming

M. McKee

L'hon. M. Flemming

M. McKee

L'hon. M. Higgs

PERSONNEL INFIRMIER

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

TÉLÉCOMMUNICATIONS

M^{me} Harris

L'hon. M^{me} Dunn

M^{me} Harris

L'hon. M^{me} Dunn

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ÉROSION

M. Mallet

L'hon. M. Crossman

M. Mallet

L'hon. M^{me} Green

L'hon. M^{me} Green

RÉFORME ÉLECTORALE

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

M. K. Arseneau

M. K. Arseneau

L'hon. M. Higgs

INCENDIES DE FORÊT

M. Austin

L'hon. M. Holland

CORONAVIRUS

M^{me} Conroy

L'hon. M. Higgs

PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

M. Legacy

L'hon. M. Holland

[Traduction]

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, les propos du premier ministre semblent changer d'un jour à l'autre. Un jour, la population était portée à croire que le premier ministre avait en sa possession une réserve secrète de documents concernant le Dr Ngola. Or, le premier ministre dit à présent qu'il ne s'agissait que de communications verbales. Le tout n'est pas convaincant, pour dire les choses poliment.

J'aimerais aujourd'hui entendre le procureur général, qui a été très silencieux à cet égard. Nous avons de sérieuses questions qui nécessitent des réponses, et c'est lui le principal conseiller juridique de la province. Pour commencer, j'ai une question simple. Le premier ministre a fourni à la population des renseignements personnels sur la santé qui ont mené à la révélation de l'identité du Dr Ngola et à sa désignation comme étant la personne qui avait enfreint l'arrêté d'urgence. En tant que procureur général, craignez-vous que le premier ministre ait enfreint les lois sur la protection de la vie privée, soit la LDIPVP ou la LAPRPS?

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Vous savez, Monsieur le président, les gens qui me connaissent savent que j'ai un grand et profond respect pour le principe de primauté du droit qui est observé au sein de la démocratie constitutionnelle dans laquelle nous vivons. Je crois sincèrement en la séparation des pouvoirs. Je crois sincèrement que les enquêtes sur les affaires criminelles ou quasi criminelles relèvent de la police. Il y a une limite que les politiciens ne franchissent ni ne dépassent. Ils ne tentent pas d'entrer dans un champ de compétence relativement auquel ils ne jouent aucun rôle juridique, n'assument aucune fonction juridique ni ne peuvent s'appuyer sur aucun fondement constitutionnel.

En tant que procureur général, je maintiens une telle position depuis le début, malgré d'innombrables attaques. Voilà ce que je crois. Voilà ce que je continue de croire, et j'ai la conscience tranquille.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Je suis entièrement d'accord avec le procureur général. Je conviens que la primauté du droit et la séparation des pouvoirs sont primordiales ici. Voilà pourquoi je crois que le premier ministre a mal agi. Le premier ministre a continué à dresser les gens du Nouveau-Brunswick contre le Dr Ngola. Le premier ministre laissait entendre qu'il avait des renseignements sur la culpabilité du médecin, même si la Couronne avait retiré l'accusation. Le premier ministre se cache maintenant derrière le prétexte de vouloir protéger la vie privée.

En tant que procureur général, tolérez-vous un tel comportement scandaleux de la part du premier ministre, c'est-à-dire ses tentatives de soumettre à nouveau le Dr Ngola au tribunal

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

de l'opinion publique en raison de renseignements additionnels qui n'avaient apparemment pas été rendus publics?

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Si vous le voulez, je peux me répéter indéfiniment. Je ne prévois aller nulle part ailleurs avant 18 h.

Cela dit, l'affaire concernant le D^r Ngola a été traitée par des procureurs indépendants du Cabinet du procureur général. La décision d'aller ou non de l'avant relève entièrement des poursuites publiques, lesquelles sont indépendantes du pouvoir exécutif du gouvernement. Les procureurs ont procédé ainsi. Il ne conviendrait pas pour moi d'appeler les procureurs et de leur demander pourquoi il en est ainsi ou de leur poser des questions du genre. Il ne conviendrait pas que je me mêle de ce genre d'affaire parce que, si je le faisais, j'exercerais alors mes fonctions de procureur général de façon inappropriée, et les gens d'en face s'exclameraient pour exiger, à juste titre, ma démission. J'ai la conscience tranquille. J'ai accompli mon devoir.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, le procureur général parle de l'indépendance de la police et des poursuites judiciaires. Je suis tout à fait d'accord avec lui. C'est pourquoi je lui demande comment il peut concilier cela avec les actions du premier ministre qui a indiqué qu'une enquête serait entreprise et que des accusations seraient portées avant toute implication de la police et du Service des poursuites publiques.

[Traduction]

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Monsieur le président, quelles que soient les accusations envisagées par la police, elles relèvent de sa compétence. Quelles que soient les questions sur lesquelles la police estime qu'elle devrait enquêter, elles relèvent de sa compétence. Quelles que soient les situations que la police soupçonne d'avoir eu lieu et sur lesquelles la police estime devoir faire enquête, celle-ci doit remplir cette obligation de façon indépendante et séparée du pouvoir exécutif du gouvernement.

Si le député d'en face a des préoccupations à l'égard de questions précises, qu'il les soulève. Toutefois, à titre de procureur général, je tiens à dire que, tant que j'occuperai ce poste, l'indépendance entre le pouvoir exécutif et le Cabinet du procureur général et celle de la police, du pouvoir judiciaire et des procureurs sera maintenue.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. J'ai des inquiétudes. Le premier ministre affirme qu'il divulguera des informations supplémentaires s'il obtient de la part du Dr Ngola une garantie d'immunité contre des poursuites judiciaires. Il semble que le premier ministre ait déjà enfreint la loi et qu'il se soit exposé, ainsi que la province, à une poursuite civile. Voilà la raison de mon inquiétude, Monsieur le président.

Pourquoi le Dr Ngola envisagerait-il même de laisser le premier ministre s'en tirer à bon compte? C'est complètement ridicule. Je demande au procureur général que, en tant que premier conseiller juridique de la province, il veille à s'assurer que le gouvernement n'est pas plus vulnérable aux poursuites civiles. Pourquoi ne conseillez-vous pas au premier ministre d'arrêter de s'enfoncer dans le pétrin et d'exposer les contribuables à d'autres risques?

[Traduction]

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Monsieur le président, si les gens veulent entamer une action civile, ils peuvent le faire. Nous sommes dans une démocratie constitutionnelle. Si les gens souhaitent procéder ainsi, ils n'ont pas besoin de la permission de qui que ce soit de ce côté-ci de la Chambre.

Je conseille régulièrement le premier ministre sur un certain nombre de questions. Il s'agit de renseignements secrets et confidentiels, fondés sur le secret professionnel, et vous êtes censé le savoir. Vous le savez bien. Il est tout à fait inapproprié de me poser des questions sur ce que j'ai pu conseiller ou non au premier ministre de temps à autre. Le député d'en face sait très bien que je n'ai pas la capacité juridique de répondre à une telle question.

Je vais dire ceci : En tant que procureur général, je continuerai, du mieux que je peux, à exercer honorablement mes fonctions dans le respect de la primauté du droit, de notre Constitution et de notre mode de vie.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, dans leur déclaration, les avocats de la défense ont fait valoir que les responsables de la santé publique à Campbellton avaient dit à la police que le Dr Ngola n'avait commis aucun crime ni aucune infraction et que son comportement était en fait conforme aux attentes de la Santé publique ; alors, je ne sais pas à quel moment les choses se sont vraiment détériorées. Le premier ministre a dû exercer une certaine pression pour en arriver à cette situation. Il s'est creusé un trou et il aura du mal à en sortir. Apparemment, il ne reste au premier ministre que des communications verbales qui n'ont été ni enregistrées, ni écrites, ni transcrites et dont personne d'autre que lui-même n'a été témoin. Cela me semble un peu trop facile.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Monsieur le président, selon les principes de divulgation, les preuves sous forme verbale ou écrite qui sont applicables à une affaire doivent être divulguées. Je ne comprends pas. Si vous aviez des éléments de preuve qui, selon vous, vous disculperaient et incrimineraient le Dr Ngola, vous les divulgueriez sûrement. Si le premier ministre détenait des renseignements, qu'est-ce qui l'empêchait de les fournir aux procureurs de la Couronne? Je ne peux pas m'empêcher de me poser des questions et d'être perplexe : Que le premier ministre cherchait-il à dissimuler?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, ce que le député d'en face fait consiste surtout à conjecturer, à supposer, à semer le doute et à faire de l'alarmisme dans toute cette histoire. En fait, c'est très simple. Lorsque le député a produit sa déclaration hier sur la question posée par les avocats du médecin aux procureurs de la Couronne, la question était la suivante : Existe-t-il des documents indiquant que le premier ministre a ordonné ceci ou demandé cela? Le député devrait connaître la réponse, étant donné qu'aucun document n'a été produit. Monsieur le président, autant le député que les membres du comité du Cabinet sur la COVID-19 savent que de nombreux sujets sont discutés au cours de ces réunions et que nous obtenons directement des renseignements des responsables de la santé et directement de la Sécurité publique.

Je parle donc du processus et de la raison pour laquelle il se poursuit. La seule raison pour laquelle il se poursuit est que le Dr Ngola veut qu'on lui présente des excuses. Ce que je dis, c'est qu'il faut jouer cartes sur table, et ensuite nous déterminerons qui doit s'excuser auprès de qui. Cela n'empêche pas que le député veut poursuivre...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

PERSONNEL INFIRMIER

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci bien, Monsieur le président. L'hémorragie se continue dans notre système de soins de santé. Nous savons que nous avons passé beaucoup de temps à la Chambre à poser des questions pertinentes et essentielles pour en arriver à des solutions pour ce qui est du manque de ressources humaines en matière de personnel infirmier ici, au Nouveau-Brunswick.

Nous savons que, au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont, il y a des défis et qu'il en va de même à l'Hôpital régional de Saint John, à l'Hôpital Dr Everett Chalmers, au Moncton Hospital et au Sackville Hospital. De plus, ce matin ou hier, l'Hôpital de Tracadie a dû fermer quatre lits destinés aux soins aigus.

Je demande ce qui suit avec beaucoup de sincérité : La ministre de la Santé peut-elle agir et convaincre le premier ministre de régler la question des conventions collectives afin de maintenir le personnel infirmier?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je reconnais la justesse de la question et je ne doute pas de sa sincérité étant donné que nous sommes tous préoccupés par la pénurie de professionnels de la santé dans la province, laquelle n'épargne pas non plus les autres provinces du pays.

Les conventions collectives sont très importantes ; étant donné que des négociations sont assurément en cours, je n'ai pas la liberté d'en discuter ici. En réalité, cela relève du champ de compétence de notre Conseil du Trésor.

Toutefois, je dirai ceci : Nous respectons et admirons parfaitement le travail que les professionnels de la santé accomplissent dans la province. Nous savons que les mois à venir seront difficiles, et c'est pourquoi nous tentons de remédier à la situation. En plus, nous ne ménageons certainement aucun effort afin que nos universités puissent trouver un nombre suffisant d'étudiants pour combler les places, des efforts que nous ne cessons de poursuivre depuis le jour où nous sommes arrivés au pouvoir.

Ainsi, Monsieur le président, nous sommes conscients de l'inquiétude des gens du Nouveau-Brunswick à l'égard de notre effectif de professionnels de la santé, et nous travaillons chaque jour pour tenter de combler les lacunes.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, lorsque je parle avec des membres du personnel infirmier ainsi que des IAA partout dans la province, ils disent qu'ils en ont assez du discours que le gouvernement leur sert. Ils veulent vraiment voir des résultats concrets maintenant. Ils se préparent à traverser un été très difficile. Nous le savons.

Je pense que les régies de la santé font de leur mieux pour tenter de gérer la situation, et je pense que les professionnels de la santé font également des efforts supplémentaires pour fournir la meilleure qualité de soins possible à leurs patients. Toutefois, je crois que le gouvernement ne fournit pas sa juste part d'efforts pour trouver une solution. La convention collective concernant le personnel infirmier a expiré en décembre 2018. Quel est le rôle du premier ministre dans ce dossier? Quel est le rôle du ministre chargé de ce dossier? Trouvez une solution à ce problème. Assurez le maintien en poste du personnel infirmier et des IAA, et nous pourrons régler...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, comme le chef de l'opposition le sait,

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

les discussions sur les contrats en question vont bon train. Je dirais que nous faisons des progrès à cet égard.

Vous savez, je ne pense pas que l'ultimatum de 100 jours soit aucunement favorable à une bonne discussion sur de nombreuses questions. Dans les discussions, comme je l'ai dit à maintes reprises, nous voulons aborder plus que la question des salaires, tout en reconnaissant la nécessité d'offrir un salaire décent. Nous voulons parler des questions auxquelles le chef de l'opposition fait allusion ainsi que des fermetures qui ont eu lieu dans différents hôpitaux à cause d'un problème de dotation en personnel, Monsieur le président. C'est un problème qui touche tout le pays.

Est-ce que nous discutons aussi des perspectives d'amélioration en matière de services? Absolument, car une partie de ces débats porte sur la façon d'améliorer les choses. Comment pouvons-nous travailler ensemble? Comment pouvons-nous éviter les chevauchements au sein de notre système? Comment pouvons-nous travailler ensemble pour faire en sorte que le service que nous fournissons soit le meilleur possible pour chaque personne de cette province? C'est notre objectif numéro un ; donc, ces discussions ne portent pas seulement sur les salaires, Monsieur le président.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Monsieur le président, le manque d'Internet haut débit pour les gens de ma circonscription de Baie-de-Miramichi—Neguac et de nombreuses collectivités rurales Nouveau-Brunswick est inacceptable. Internet haut débit est un service essentiel auquel tous les gens du Nouveau-Brunswick devraient avoir accès peu importe où ils habitent. Comment pouvons-nous continuer à permettre que des enfants qui font leur apprentissage à distance soient désavantagés dans leurs études parce qu'ils n'ont pas accès à Internet haut débit? Comment pouvons-nous priver les gens des régions rurales de l'accès à un médecin de famille ou à un spécialiste parce qu'ils n'ont pas accès à Internet haut débit et ne peuvent donc pas participer à des rendez-vous médicaux virtuels? Comment pouvons-nous attirer de nouvelles entreprises au Nouveau-Brunswick si nous ne pouvons pas fournir un accès à Internet haut débit à l'échelle de la province?

Monsieur le président, quel est le plan du gouvernement actuel pour que tous les gens du Nouveau-Brunswick aient un accès adéquat à Internet, et quel est l'échéancier pour le réaliser?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, je remercie la députée de la question. C'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour communiquer à la Chambre les renseignements les plus récents en ce qui

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

concerne Internet. Je vous informe que la phase 1 des travaux avec Xplornet est bel et bien terminée.

Jusqu'à maintenant, plus de 10 000 foyers ruraux dans 48 collectivités du Nouveau-Brunswick ont été branchés à Internet. Parmi ces collectivités, il y a Dawson Settlement, Hillsborough, Weldon, Hopewell Cape, Memramcook, Upper Dorchester, Taylor Village, Dorchester Cape, Clarks Corners, Sypher Cove, Whites Cove, Waterborough, Keswick Ridge, Mactaquac, Lower Kingsclear, Keswick, Scotch Settlement, Hampton, Bloomfield, Norton, Central Norton, Passekeag, Plaster Rock, Sisson Ridge, Wapske, Port Elgin, Coburg, Baie Verte, Timber River, Richibucto, Rexton, Upper Rexton, Pirogue, Bedec, Bells Mills, Grande-Aldouane, Cap-de-Saint-Louis, Upper Greenwich, Grays Mills, Long Reach...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la Ministre.

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Monsieur le président, je ne sais pas si la ministre chantait la chanson intitulée *I've Been Everywhere*, mais permettez-moi de lui dire que même si les collectivités en question ont peut-être un certain accès à Internet, ce n'est pas adéquat. Je connais une personne qui habite à Wayerton et qui travaille au centre de paye. Elle devait travailler à la maison mais en était incapable parce que son service Internet ne suffisait pas pour lui donner accès aux systèmes dont elle a besoin à la maison. Elle avait peur de perdre son emploi.

De plus, vous n'avez pas nommé dans votre chanson les collectivités de Tabusintac, de Wayerton, de Lower Newcastle et de Maple Glen ainsi que certaines parties des villes du Nouveau-Brunswick. Les gens de ces collectivités doivent avoir un accès à Internet d'une qualité qui leur permet de travailler, d'étudier et de consulter leur médecin. Je conviens donc que vous pouvez prendre la parole et vous vanter tant que vous voulez, mais je me demande ce que je devrais dire aux gens qui me demandent : Que fait le gouvernement pour moi? Quand serai-je traité comme le reste des gens du Nouveau-Brunswick et quand aurai-je accès à Internet?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Monsieur le président, je remercie encore une fois la députée de la question. J'ai le plaisir d'annoncer que la phase 2 des travaux est effectivement en cours. Environ 73 000 foyers ruraux additionnels seront connectés à Internet.

De plus, je serais reconnaissante à la députée de son appui en ce qui concerne un certain nombre de demandes présentées au gouvernement fédéral relativement à l'accès à Internet — Xplornet, Rogers, Bell, Proximity, la Première Nation d'Elsipogtog, Belledune, CyberNB et des possibilités pour les Autochtones. Un certain nombre de tours ont été installées.

Questions orales

Encore une fois, je serais reconnaissante à la députée de son appui en ce qui concerne les possibilités liées aux demandes présentées au titre du fonds fédéral. Merci.

[Original]

ÉROSION

M. Mallet (Shippagan-Lamèque-Miscou, L) : Merci, Monsieur le président. Une partie de ma circonscription est à la merci d'un problème majeur, soit celui de l'érosion le long de la côte est faisant face à l'océan Atlantique, s'étalant de Pigeon Hill et passant par Cap-Bateau et Sainte-Marie-Saint-Raphaël. Il faut sécuriser le littoral pour protéger les résidences, les routes et les infrastructures de service public. J'aimerais savoir si le gouvernement prévoit prendre ses responsabilités et faire ce qui est nécessaire pour s'occuper de cette situation.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : La parole est à la ministre des Transports et de l'Infrastructure Ah, excusez-moi. Le temps presse.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : La parole est au ministre de l'Environnement et du Changement climatique, dans les tribunes.

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Monsieur le président, je remercie beaucoup le député de la question. En ce qui a trait aux fonds consacrés à la lutte contre les changements climatiques, des fonds sont octroyés au MTI ainsi qu'à d'autres ministères, comme je l'ai dit hier, et sont consacrés, entre autres, à des mesures d'adaptation, d'atténuation et de sensibilisation. D'autres renseignements à cet égard seront présentés sous peu.

Au titre des plans d'adaptation, des fonds sont consacrés à l'atténuation des conséquences pour les exploitations agricoles et aussi, je crois, sur le littoral. Notons que les eaux intérieures, notamment les rivières et les ruisseaux posent aussi des problèmes d'érosion à proximité d'exploitations agricoles. Il s'agit d'un grave problème et celui-ci doit être pris au sérieux. Merci.

[Original]

M. Mallet (Shippagan-Lamèque-Miscou, L) : Monsieur le président, en 2015, VALORES, un institut de recherche sur les zones côtières, a estimé que le coût de relocalisation de 24 résidences situées dans les régions concernées par l'érosion s'élève à 2,5 millions de dollars. Lorsque des inondations surviennent au Nouveau-Brunswick, le gouvernement réagit rapidement. Cependant, quand la mer ronge des pieds de terre, il ne fait rien. Le

Questions orales

gouvernement prévoit-il utiliser le Fond pour les changements climatiques pour remédier à la situation avant qu'une catastrophe ne se produise?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Vous nous avez vus tous deux nous lever pour répondre à la question, car nous partageons vraiment...

(Exclamation.)

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Nous travaillons en équipe et nous partageons les responsabilités. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure travaille en très étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement, et nous collaborons très étroitement dans le cadre du Fonds pour les changements climatiques afin de cerner des projets qui sont nécessaires pour résoudre les problèmes liés aux changements climatiques que nous éprouvons tous ici dans la province.

Nous examinons les études pour trouver des mesures que nous pouvons prendre pour améliorer la situation. Nous apportons des changements à la façon dont nous concevons et construisons nos infrastructures pour lutter contre les changements climatiques. Nous nous employons à trouver des projets d'une importance capitale qui peuvent être financés au titre du Fonds pour les changements climatiques.

Il s'agit véritablement d'un effort déployé par nos deux ministères ; nous essayons donc tous deux de répondre à la question pour vous donner les renseignements dont vous avez besoin. Nous sommes très conscients des enjeux qui se posent, et ensemble, nous travaillons très fort afin de trouver des solutions aux problèmes liés aux changements climatiques que nous affronterons dans l'avenir. Merci.

RÉFORME ÉLECTORALE

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, historiquement, les nominations de directeurs du scrutin au Canada ont été des nominations politiques faites par le Cabinet, peu importe que les Libéraux ou les Conservateurs soient au pouvoir. Toutes les provinces, sauf le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, ont éliminé ce genre de favoritisme politique de leur système électoral.

Il y a deux ans, Élections Nouveau-Brunswick a présenté au gouvernement 108 recommandations visant à moderniser la législation électorale du Nouveau-Brunswick. Les recommandations ont simplement été mises au placard et y demeurent depuis deux ans. Après les élections de 2020, Élections Nouveau-Brunswick a cerné neuf modifications

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

de la *Loi électorale* qui, à son avis, étaient essentielles, et la principale recommandation consistait à mettre fin au favoritisme politique en ce qui a trait aux directeurs du scrutin.

Ma question s'adresse au premier ministre. Présentera-t-il cet automne des mesures législatives pour mettre en oeuvre les recommandations de la directrice générale des élections qui visent à interdire la nomination politique de directeurs du scrutin et à habiliter plutôt la personne occupant les fonctions de directeur général des élections à engager des directeurs du scrutin selon un processus fondé sur le mérite?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Je pense qu'il est valable d'analyser les propositions et d'en comprendre les avantages et les inconvénients. L'engagement pris aujourd'hui serait certainement d'examiner le processus, d'examiner concrètement les recommandations et de tenir des discussions à leur sujet pour établir le bien-fondé de changements éventuels. Si d'autres provinces procèdent ainsi, comme le souligne le député, qu'ont-elles alors appris de l'expérience et quels en sont les avantages? Je pense qu'il semble déjà y avoir assez de renseignements pour justifier un tel examen. L'engagement consisterait donc à faire un examen convenable des recommandations et à déterminer comment nous procéderons par la suite.

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Merci, Monsieur le président. Passons à l'action.

Sans réforme électorale, nous ne pouvons pas véritablement éliminer notre système de favoritisme politique. Le système électoral actuel au Nouveau-Brunswick est injuste et non représentatif. Lors des élections de l'année dernière, moins de 40 % des électeurs et seulement 26 % des personnes ayant droit de vote ont voté pour les Progressistes-Conservateurs ; pourtant, ces derniers ont formé un gouvernement majoritaire pour quatre ans.

(Exclamations.)

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Oui, il s'agit d'un énorme problème — 26 % des gens ont voté pour des candidats du parti au pouvoir, et ceux-ci sont contents. C'est incroyable, Monsieur le président.

Il y a près de 20 ans, la Commission sur la démocratie législative établie par Bernard Lord recommandait un système mixte de représentation proportionnelle pour le Nouveau-Brunswick. En 2017, la Commission sur la réforme électorale a recommandé que la commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation envisage une certaine forme de représentation proportionnelle.

Le premier ministre enjoindra-t-il à la commission de recommander un système électoral de représentation proportionnelle pour le Nouveau-Brunswick?

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Qu'est-ce qui ne va donc pas en ce qui concerne le programme? Monsieur le président, nous présenterons tout un ensemble de réformes ayant trait à l'analyse de la question. Voilà qui s'inscrit dans notre mandat ici à l'heure actuelle. Nous examinerons non seulement le nombre de circonscriptions, mais aussi tous les éléments d'une révision électorale.

Bien sûr, le ministre, dans le cadre de la réforme municipale et en fonction de ce que cela constitue en ce qui a trait à... Nous avons parlé de diverses régions et d'une autonomie différente. Je pense que nous envisageons maintenant une perspective plus vaste en ce qui concerne la division de notre province à l'échelle régionale et la façon dont nous pouvons faire en sorte que la solution choisie soit la meilleure solution pour une région donnée, peu importe où celle-ci se situe dans la province. Nous voulons davantage d'autonomie régionale en matière de prise de décision et d'autorité. Je pense que de nombreuses mesures ont été proposées à cet égard. Le ministre Allain a beaucoup voyagé pour obtenir de la rétroaction et le point de vue des gens. Je pense que l'ensemble de la question est examiné dans le cadre de la réforme municipale.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

INCENDIES DE FORÊT

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, l'approche du temps chaud et l'arrivée officielle de l'été dans quelques jours nous rappellent que la saison des incendies est arrivée. La page Web du GNB sur l'indice de danger des incendies affiche depuis plusieurs jours un avis de non-brûlage. Selon des prévisions météorologiques à long terme, l'été sera chaud et sec, ce qui augmente toujours le risque d'incendies de forêt dans la province.

Récemment, Forest Protection Limited, qui se trouvait à Miramichi, a été transférée à Fredericton à la demande du conseil et avec l'approbation du ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Le ministre nous dirait-il de quelle façon le nouvel emplacement permettra d'accroître la protection contre les incendies dans la province? Compte tenu du transfert récent, FPL est-elle prête pour une saison des incendies qui sera peut-être chargée?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je tiens à remercier le député de la question. Deux ou trois questions ont été posées. À mon avis, comme en témoignent les efforts déployés par FPL l'été dernier — l'été le plus sec depuis 1956 —, compte tenu de l'excellent travail accompli par FPL et le personnel du MRN et compte tenu de la grande collaboration des groupes concernés... Nous nous en sommes manifestement bien tirés pendant cette saison

Questions orales

terriblement sèche et nous étions manifestement prêts. Les gens ont fait du bon travail, et je ne m'attends pas à une prestation de service de qualité moindre.

Fait intéressant, le député devrait donner tous les renseignements à cet égard. FPL dispose de bases de ravitaillement dans toute la province. Ces bases se situent à 11 endroits, dont Miramichi. Le MRN mène des activités là-bas. Nous sommes assurément prêts. Nous espérons que nous n'aurons pas à lutter contre un nombre considérable d'incendies, mais nous sommes assurément prêts. Nous ferons de notre mieux, et nous veillerons à ce que tous les efforts soient déployés afin que nous protégions les forêts privées et celles de la Couronne pendant la saison des incendies ici, au Nouveau-Brunswick.

CORONAVIRUS

M^{me} Conroy (Miramichi, AG) : Beaucoup d'entreprises de notre province ont été très durement frappées au cours de la dernière année, et bon nombre d'entre elles éprouvent encore des difficultés. Malheureusement, d'autres ont dû fermer leurs portes pour de bon. Ces derniers mois, les lieux de rassemblement intérieurs comme les aréas ont pu remplir la moitié de leurs gradins, ce qui a permis de maintenir la tenue d'activités, mais les lieux de rassemblement extérieurs ne peuvent encore accueillir que 50 personnes. Les hippodromes et terrains de balle ne peuvent ainsi accueillir que 50 personnes dans les gradins à l'extérieur, où pourraient normalement prendre place jusqu'à 2 000 personnes. Certaines des installations en question éprouvent déjà des difficultés quand les circonstances sont favorables. À l'heure actuelle, Monsieur le président, le fait de ne pouvoir accueillir que 50 personnes dans les gradins ne permet pas de générer des revenus suffisants pour payer les factures.

Ma question s'adresse au ministre de la Sécurité publique ou au premier ministre. La saison des courses et la saison de balle sont déjà en cours. La seule différence entre un aréna et un terrain de balle ou hippodrome, c'est un toit. Pourquoi les hippodromes et terrains de balle ne peuvent-ils pas remplir la moitié de leurs gradins? Il y a amplement d'espace pour l'éloignement physique, et ce sont des lieux extérieurs où le risque de transmission est faible ou nul. Changez-vous la situation?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Il s'agit là de notre objectif de 75 %. Si nous atteignons notre but... Il nous reste évidemment quelques jours. Nous ne pouvons pas déterminer précisément le nombre de jours, mais il est maintenant question de jours et d'heures. Le fait est que, lorsque nous atteindrons et dépasserons notre objectif, toute la situation sera rectifiée. Nous avons hâte que les activités du genre recommencent au Nouveau-Brunswick.



PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, plus tôt cette année, le gouvernement actuel a conclu une entente avec ARC Nuclear en vue de développer et de commercialiser la technologie des PRM. Cette entente fixe beaucoup de conditions selon lesquelles ARC doit trouver des investisseurs privés qui fourniront une contribution égale aux fonds publics investis. Nous nous préoccupons toujours davantage des aspects auxquels les fonds seront consacrés.

Nous avons obtenu une copie du protocole d'entente grâce à une demande d'accès à l'information, et les indications à cet égard y sont très vagues. Selon le libellé de l'article 2.9 du protocole d'entente, dans la mesure du possible, pour ce qui est des coûts, de la qualité et de la disponibilité, ARC utilisera les biens et services du Nouveau-Brunswick relativement aux activités de développement. Que signifient des termes comme « dans la mesure du possible »? Qui les définit? Qui a le dernier mot lorsque les interprétations divergent? Le ministre peut-il expliquer les mesures que son ministère a prises afin d'assurer le développement en question?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, comme pour toute initiative qui est bien réfléchie, qui est mise en oeuvre et dont la réussite est prévue, les résultats constituent la garantie. Les termes « attendu que » et « devrait », entre autres, font partie du libellé standard. Qu'il s'agisse d'un protocole d'entente ou d'un contrat, quand nous unissons nos efforts, travaillons et entreprenons une initiative, tout est exprimé dans différents libellés. En examinant les libellés de divers contrats ou protocoles d'entente, nous constatons qu'ils sont très semblables.

Bon, parlons de ce qui s'est passé en réalité. Parlons d'ARC qui a atteint en temps opportun la phase 1 de l'examen de la conception du fournisseur avant l'autorisation. Parlons des investissements d'ARC Nuclear dans UNB et de la création par l'entreprise de programmes grâce auxquels des étudiants auront dorénavant la possibilité de faire des études postsecondaires dans le domaine du nucléaire ici même, au Nouveau-Brunswick. Parlons des progrès incroyables d'ARC vers la phase 2 de l'examen de la conception du fournisseur. Parlons du fait que la compagnie fait résolument avancer le Nouveau-Brunswick au premier rang mondial en matière de technologie des PMR. Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.